

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mars 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

07 mars 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

24 mars 2022

Titulaires : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE

Suppléants : Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Gérard CHAUVÉAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, Isabelle SOIRAT suppléante de Jean-Marc MORETTI, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Claire GRANGER a donné pouvoir à Eric BARDET
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Christophe THORIN a donné pouvoir à François FROMET

N°18.2022

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Corinne GARCIA, Claire GRANGER, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Finances – Budget Principal –
Budget primitif 2022**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé

Marie-Pierre BEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2022, s'est tenu lors de la séance du 24 février 2022, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

Une présentation de ce projet de budget est faite en séance.

.../...

En section de fonctionnement,

S'agissant des **dépenses** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2022 s'élève à 3 087 k€, soit un montant identique au regard du montant voté pour l'exercice 2021 (3 087 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le montant du chapitre 011 [Charges à caractère général], proposé à 442 k€, est en évolution de + 68 k€ (+18%). Cette évolution prend en compte l'augmentation prévisionnelle des dépenses d'énergie et les frais relatifs à l'organisation des élections professionnelles.
- Le chapitre 012 [Charges de personnel], est projeté, au global à 2 265 k€, soit une diminution de - 40 k€ au regard de la construction budgétaire 2021.

Hors enveloppe spéciale, dédiée aux agents privés d'emploi, de 250 k€ (en diminution de - 50 k€), le chapitre enregistre une très légère augmentation de + 10 k€ (+ 0,5%) au regard de l'exercice 2021.

Pour rappel et information, ce chapitre enregistre à la fois les traitements des agents du centre de gestion, mais aussi ceux des agents privés d'emploi et pris en charge par le centre de gestion.

- Le chapitre 65 [Autres charges] affiche, au global, une diminution de - 28 k€ (- 7,0 %), au regard de l'année 2021. Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés à l'exercice du droit syndical.

Pour ce qui concerne les **recettes** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2022 s'élève à 2 382 k€, poste en augmentation de + 1 % (+ 32 k€) au regard de la prévision budgétaire 2021 (2 351 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en augmentation de + 112 k€ (+ 5,7%) au regard de la prévision 2021. Pour le principal, cette variation est liée aux augmentations des postes suivants :
 - produit des cotisations obligatoires et additionnelles,
 - produit perçu au titre des prestations « secrétaires de maire itinérantes »,
 - produit des prestations de conseil en organisation,
 - produit relatif à la prestation « Archivage ».
- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] en diminution de - 60 k€ (- 18,0%) au regard de la prévision 2021.

Pour l'essentiel, ce poste traduit la baisse des contributions versées au titre des agents pris en charge et par une prévision prudente sur les recettes de la convention FIPHP.

En section d'investissement, la construction budgétaire 2022 est peu ou prou identique à celle de 2021. Les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement. Il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à hauteur de 120 k€, entièrement auto financées.
- Les recettes prévisionnelles de l'exercice s'élèvent à hauteur de 100 k€ pour les opérations d'ordre, et à 3 k€ pour les opérations réelles (recettes FCTVA).

A noter, pour l'exercice 2022, une prévision d'opération de reprise de provision à hauteur de 324 016,00 €.

Ce montant prévisionnel se décompose de la façon suivante :

- Une enveloppe de 250 000 € réservée au titre de la gestion des agents privés d'emploi (possibilité de versement d'indemnités de rupture conventionnelle).
- Une enveloppe de 74 016 € réservée au titre de l'équilibre général du budget.

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section, et par niveau de vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2021	Projet BP 2022
011	Charges à caractère général	374 200,00	442 000,00
012	Charges de personnel	2 305 000,00	2 265 000,00
65	Autres charges de gestion courante	399 400,00	371 600,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00
	Total opérations réelles	3 086 600,00	3 086 600,00
68	Dotation aux provisions	-	-
68	Dotation aux amortissements	91 642,00	100 784,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	TOTAL GENERAL	3 178 242,00	3 187 384,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2021	Projet BP 2022
013	Atténuations de charges	38 999,89	17 605,40
70	Produits des activités	1 981 000,00	2 093 000,00
74	Dotations, subventions, participations	331 200,00	271 500,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
	Total opérations réelles	2 351 199,89	2 382 105,40
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	377 370,00	324 016,00
002	Excédent reporté	447 727,11	479 317,60
	TOTAL GENERAL	3 178 242,00	3 187 384,00

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2021	Projet BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	64 000,00	100 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total opérations	124 000,00	120 000,00
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	377 370,00	324 016,00

TOTAL GENERAL	503 315,00	445 961,00
----------------------	-------------------	-------------------

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2021	Projet BP 2022
15	Provisions	-	-
28	Amortissements	91 642,00	100 784,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 799,24	3 400,89
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 559 244,76	1 514 545,11
TOTAL GENERAL		1 664 686,00	1 618 730,00

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2022, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 187 384 €
Recettes : 3 187 384 €

Section d'investissement

Dépenses : 445 961 €
Recettes : 1 618 730 €

- de confirmer que le budget est voté par chapitre,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 28 mars 2022
Exécutoire le : 28 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 24 mars 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE